

PRESENTATION DU SERVICE ACCUEIL PARENTS ENFANTS

LES MISSIONS SPECIFIQUES DE L'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

L'Accueil Parents Enfants est un service de protection de l'enfance. Il s'articule autour d'un accompagnement à la parentalité et soutien des compétences parentales au domicile, à partir de l'évaluation des ressources et empêchements des parents à répondre aux besoins de l'enfant. Il vise à garantir la sécurité de l'enfant, son développement physique et psycho-affectif, au domicile de son (ses) parent(s), dans son environnement élargi.

- Veiller à la sécurité et au développement de l'enfant au domicile de son (ses) parent(s)
- Evaluer les besoins de l'enfant
- Evaluer et soutenir les compétences parentales pour y répondre
- Accompagner l'enfant et son (ses) parents dans l'étayage de son environnement socio-culturel
- Accueillir l'enfant au sein des services internat de l'établissement de façon régulière, ou ponctuelle en fonction des besoins et/ou en urgence chaque fois que nécessaire.

Pour ce faire, une équipe constituée de six éducateurs, une psychologue et un chef de service est dédiée à ce service. Les éducateurs interviennent au domicile et dans l'environnement social et familial élargi de l'enfant. Les rendez-vous avec la psychologue et le chef de service se font dans les bureaux de l'établissement.

ORGANISATION

- A ces interventions directes, seront associées des interventions « indirectes » (liens avec les partenaires et environnement familial et social des enfants)
- Vous et votre enfant pourrez rencontrer les psychologues de l'établissement
- Le chef de service est le garant des prises en charge et des projets personnalisés.
- Une réunion hebdomadaire permettra d'évaluer les objectifs et les moyens donnés à votre accompagnement
- Une réunion de l'équipe de direction hebdomadaire garantit l'harmonisation des pratiques

OBJECTIFS

Veiller au développement physique et psychique de l'enfant au domicile

Evaluation des besoins physiques de l'enfant et de l'adolescent :

- Conditions de vie à domicile
- Suivi médical
- Suivi paramédical

Evaluation des besoins psychiques

- Liens d'attachement
- Repères éducatifs

Soutien des compétences parentales

Evaluations des conditions de vie à domicile

Evaluations des capacités à repérer et répondre aux besoins psycho affectifs de l'enfant

- Repères éducatifs
- Histoires familiales

Soutien à la parentalité au regard des ressources et empêchements des détenteurs de l'autorité parentale.

Etayage de l'environnement familial : Scolarité et vie sociale

- Soutien à la scolarité
- Liens avec les professionnels de l'Education Nationale
- Ouverture socio-culturelle : activités de socialisation
- Soutien aux démarches administratives

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

L'appartement qui est mis à votre disposition, même s'il est à l'extérieur du service reste un lieu de protection où toute violence est formellement interdite, qu'elle soit psychologique, physique ou sexuelle.

Nous rappelons que notre accompagnement est centré sur les besoins et le bien-être de l'enfant. Les parents doivent se concentrer sur ces deux points, l'équipe est présente au quotidien pour les soutenir, les aiguiller, les conseiller dans la parentalité.

Si en début d'accueil, les éducateurs accompagnent les parents pour des démarches RDV médicaux, différents lieux d'accueil (crèche, école, Cazelle...), les parents doivent gérer eux-mêmes les accompagnements du quotidien.

L'accueil du couple, s'il fait suite à un accueil mère/enfant est considéré comme un nouvel accueil avec un mois d'observation. Au terme de ce mois, un point sera fait avec la famille, l'équipe éducative et l'équipe d'aide sociale à l'enfance pour évaluer s'il y a lieu de poursuivre l'accueil ou d'y mettre un terme (avec les conséquences sur la prise en charge de ou des enfants).

Comme pour l'ensemble des lieux mis à votre disposition, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit :

- De recevoir la famille ou amis dans l'appartement qui vous est prêté. Un appartement dédié aux visites en journée peut être mis à votre disposition, il suffit d'en faire la demande quelques jours avant.
- De fumer à l'intérieur des locaux
- De détenir et consommer de l'alcool
- De détenir et consommer des produits illicites
- De détenir ou entreposer du matériel dont la provenance est illégale (vol, recel)
- D'avoir des animaux
- De causer des dégradations dans les parties communes (couloir, caves ...) de l'immeuble
- De causer des nuisances sonores (faire du bruit)
- De jeter des objets par les fenêtres, ou laisser des objets sur les rebords de fenêtres (cendriers, pots de fleurs ...).

Le non-respect de ces interdictions sera un motif d'exclusion.

A votre arrivée, il vous est demandé une caution de 70 euros qui vous sera restituée à l'état des lieux de votre départ si l'appartement n'a pas été dégradé et s'il ne manque aucun équipement.

Une participation mensuelle de 30 euros vous est demandé pour les frais (eau, chauffage, électricité...). Nous vous demandons de faire attention à la consommation d'eau (ne pas laisser le robinet ouvert après utilisation), d'électricité (éteindre la lumière dès que vous quittez une pièce, éteindre la TV avant de quitter l'appartement), de même éteindre le chauffage avant d'ouvrir les fenêtres pour aérer). Si les consommations sont trop importantes, il peut vous être demandé une participation plus importante.

L'entretien de l'appartement est à votre charge. Si l'appartement n'est pas entretenu correctement cela peut aussi être un motif d'exclusion.

Par mesure d'hygiène et de sécurité pour vos enfants et vous-même, il est fortement recommandé de ne pas laisser traîner :

- Des médicaments
- Des couteaux, rasoirs ou lames de rasoir
- Des aliments nécessitant d'être conservés au frais
- Des poubelles ou couches usagées.

Toujours pour des raisons de sécurité, il vous est demandé d'être vigilants à l'accès de votre ou vos enfants à la terrasse et aux différentes fenêtres du logement.

Les sorties du quotidien doivent être compatibles avec le rythme de votre ou vos enfants.

Les sorties exceptionnelles, départ en week-end ou en vacances sont soumises à une autorisation. Les éducateurs doivent être avisés une semaine avant pour que cela soit validé en réunion d'équipe ou avec les référents ASE.

Les éducateurs possèdent un double de clefs et peuvent intervenir et passer à l'appartement à tous moments de la journée ou de la nuit.



REGLES DE VIE GENERALES

Comme tous, vous devez veiller à la propreté des pièces communes : couloirs, cuisine, salle de télévision, salle de loisirs, salle d'eau et toilettes.

Vous participez comme chacun aux services à tour de rôle, sous le contrôle de l'éducateur(trice).



Vous devez respecter les règles suivantes :

- Respect des locaux collectifs
 - Ne pas fumer dans les couloirs ni dans les appartements
 - Eteindre les lumières et les robinets après chaque usage
 - A partir de 22h30, l'Accueil Parents Enfants doit retrouver son calme
 - L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant les temps de repas
 - L'accès au WIFI est possible de 18h00 à 20h00
 - Un ordinateur destiné au travail scolaire en priorité, ou à différentes recherches est mis à votre disposition dans le bureau de l'équipe éducative. Sauf exception, il ne devra pas en sortir.
 - Tout téléchargement doit être effectué sous le contrôle de l'éducateur(trice)
-
- Vous devez respecter la vie privée et celle des autres.
 - Vous ne devez pas poster de photos, vidéos, adresse à des personnes inconnues
L'accès ou la recherche de sites à caractère pornographique ou véhiculant des images violentes, touchant à la dignité des personnes sont interdits
 - Vous ne pouvez pas rentrer dans le bureau de l'équipe éducative sans y être autorisé.
 - Vous ne devez pas rentrer dans l'appartement des autres personnes accueillies sans invitation et autorisation de l'équipe éducative.
 - Pour le bien-être de la planète et la santé de tous, vous devrez effectuer vos déplacements quotidiens (école, loisirs, amis...) en autonomie (bus, vélo ou à pied).
 - Par respect pour ton voisin, tu dois veiller à ton niveau sonore et aux horaires



REGLES DE VIE PARTICULIERES

Vous êtes responsable de votre appartement. Il doit rester propre et rangé.

L'équipe éducative pourra y accéder dans certaines conditions :

- Danger immédiat, imminent ou pressenti
 - Problème de santé
 - Problème météorologique
 - Problème technique
 - Contrôle de votre présence et de l'état de la chambre
-
- Toute dégradation dont vous serez responsable entrainera une réparation et/ou une sanction financière.
 - Vous devez pouvoir justifier de la provenance de tous les nouveaux biens ou objets que l'équipe pourrait retrouver dans la chambre.

- Pour des raisons de sécurité, les colis personnels qui arriveraient à la Maison d'Enfants seront ouverts en votre présence, dans le bureau d'un cadre de Direction.
- Toute demande de sortie exceptionnelle au-delà de 23h00 le week-end (vendredi ou samedi) doit être traitée en réunion d'équipe éducative, le jeudi précédant votre projet de sortie.
- Vous devez respecter l'heure de retour quand une sortie vous est accordée.
- Vous ne pouvez pas inviter aucune personne extérieure au groupe, sans autorisation préalable et exceptionnelle de l'éducateur(trice)

En signant ce règlement de fonctionnement, vous attestez en avoir pris connaissance, l'avoir compris et vous engagez à le respecter.

Fait à Millau, le / /

Les parents

Le cadre de Direction





DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)....., **autorise** – **n'autorise pas**,
(barrer la mention inutile), les professionnels de l'Accueil Millau Ségur dans le cadre
d'activités éducatives/sportives à me **photographier** - **filmer** (barrer la mention inutile)
pour les usages suivants :

- ☐ Affichage dans nos lieux d'accueils au sein de l'Accueil Millau Ségur
- ☐ Articles de presse écrite et internet
- ☐ Diffusion à nos partenaires assurant les transports scolaires

(Cocher la ou les cases correspondantes)

A titre informatif, ma photo d'identité, sera obligatoirement conservée dans le cadre de mon dossier unique. Cette photo pourra être utilisée uniquement dans l'éventualité où il serait nécessaire de faire un lien avec les autorités, notamment la police.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui me concernent est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photo si je le juge utile.

Date.....

SIGNATURE DE L'USAGER :

CONVENTION INTERNATIONNALE DES DROITS DE L'ENFANT

1  DEFINITION D'UN ENFANT	2  MEMES DROITS POUR TOUS	3  INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	4  RENDRE LES DROITS REELS	5  ROLE DE LA FAMILLE	6  VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT	7  NOM ET NATIONALITE
8  IDENTITE	9  NON-SEPARATION DES FAMILLES	10  CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER	11  PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS	12  RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS	13  LIBRE PARTAGE DES IDEES	14  LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION
15  CREER OU REJOINDRE DES GROUPES	16  PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	17  ACCES AUX INFORMATIONS	18  RESPONSABILITE DES PARENTS	19  PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE	20  ENFANTS PRIVES DE FAMILLE	21  ENFANTS ADOPTES
22  ENFANTS REFUGIES	23  ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	24  SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT	25  REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT	26  AIDE DES GOUVERNEMENTS	27  NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR	28  ACCES A L'EDUCATION
29  OBJECTIFS DE L'EDUCATION	30  CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES	31  REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS	32  PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX	33  PROTECTION CONTRE LES DROGUES	34  PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES	35  PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
36  PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION	37  ENFANTS EMPRISONNES	38  PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE	39  RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION	40  ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI	41  APPLICATION DES MEILLEURES LOIS	42  CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT
43-54  FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	CONVENTION INTERNATIONNALE DES DROITS DE L'ENFANT  pour chaque enfant					